



Union for the Mediterranean
Union pour la Méditerranée
الإتحاد من أجل المتوسط



United Nations
Convention to Combat
Desertification

Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification et la Collaboration de l'Union pour la Méditerranée sur Dégradation des Terres, Sécheresse, Désertification et Migration dans la Région Méditerranéenne

La Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification

Fondée en 1994, la CLD (ou CNUCLD) est le seul accord international juridiquement contraignant sur les questions concernant la préservation des terres. La convention promeut une gestion optimisée des sols. Les 196 Parties impliquées souhaitent, à travers des partenariats, mettre en œuvre la convention et atteindre les objectifs de développement durable. La treizième Conférence des Parties (Décision 29 / COP13) a chargé l'Union pour la Méditerranée et les institutions et organes concernés de la CLD (y compris le réseau scientifico-politique) de mettre en œuvre une initiative de lutte contre la sécheresse au cours de l'exercice biennal 2018-19.

L'Union pour la Méditerranée

Créé par les 43 chefs d'État et de gouvernement euro-méditerranéens réunis à Paris le 13 juillet 2008, l'UpM est un partenariat multilatéral composé de 43 pays (28 États membres de l'UE et 15 pays du sud et de l'est de la Méditerranée) ayant pour finalité le renforcement de la coopération régionale et l'intégration entre les deux rives de la mer Méditerranée. Son secrétariat (de l'Union pour la Méditerranée) est la première structure permanente dédiée au partenariat intergouvernemental méditerranéen.

L'UpM et la CLD ont signé un Memorandum d'Entente en 2018

Principaux domaines de collaboration

- Encourager la coopération dans les domaines de la sécheresse, la désertification et la réhabilitation des sols dans la région méditerranéenne, dans le cadre d'une approche plus large de l'économie circulaire.
- Faciliter les la confrontation politique de haut niveau et les échanges techniques en vue du renforcement des partenariats institutionnels par les groupes de travail techniques respectifs.
- Définir un programme de travail commun spécifique, composé d'initiatives et d'activités d'intérêt commun, à enrichir progressivement au fil du temps; en particulier les projets relatifs à la sécheresse, à la gestion des sols et aux migrations liées à l'environnement.
- Soutenir et diffuser les recherches, études, projets et bonnes pratiques, ainsi que supporter l'organisation de conférences ou d'événements pertinents, le cas échéant.



■ Définitions

Dégradation des terres: La dégradation des terres est un processus au cours duquel la richesse de l'environnement biophysique est affectée par une combinaison de processus dépendant de l'homme qui ont un impact négatif sur la qualité des terres. On considère que tout changement ou perturbation du sol peut être nuisible ou indésirable.

Phénomène naturel qui se produit lorsque les précipitations sont considérablement inférieures aux niveaux moyens enregistrés, causant de graves déséquilibres hydrologiques qui ont des conséquences néfastes sur les systèmes de production des ressources en terres.

Desertification: La désertification n'est pas l'expansion naturelle des déserts existants, mais la dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches. Il s'agit d'un processus graduel de perte de productivité des sols et d'amincissement du couvert végétal en raison des activités humaines et des variations climatiques telles que les sécheresses prolongées et les inondations. Ce qui est alarmant c'est que le couvert végétal peut être dégradé et disparaître en l'espace de quelques saisons, alors que son processus de construction peut prendre des siècles. La surculture, le surpâturage, la déforestation et les mauvaises pratiques d'irrigation font partie des facteurs de dégradation qui dépendent de l'homme. Cette surexploitation est généralement causée par des pressions économiques et sociales, l'ignorance, la guerre et la sécheresse.

Source CLD (<https://www.unccd.int/frequently-asked-questions-faq>)

■ The Mediterranean context

Les analyses des tendances à long terme dans la région méditerranéenne montrent que les conditions climatiques moyennes annuelles tendent à être plus chaudes et plus sèches (PNUE / PAM-Plan Bleu 2009). La fréquence et l'intensité des sécheresses ont considérablement augmenté en Méditerranée depuis 1950 (Vicente-Serrano et al. 2014). Il est possible que la période sèche tende à augmenter (Schleussner et al. 2016) et les précipitations à diminuer, en particulier en été et avec d'importantes variations de région en région (GIEC 2013).

Source MedEEC (<http://www.medecc.org/main-facts/>)

Collaboration entre la CNULCD et l'UpM sur L'initiative contre la Sécheresse dans la région méditerranéenne

Initiative contre la Sécheresse

La sécheresse est considérée comme l'une des catastrophes naturelles les plus graves, entraînant des pertes économiques et sociales à court et à long terme pour des millions de personnes dans le monde. De nombreux pays du monde confrontés aux conséquences d'une sécheresse intense ne disposent toujours pas d'un plan d'action complet dès les premiers signes d'apparition du phénomène. La sécheresse et la rareté de l'eau – conditions interdépendantes qui s'aggravent mutuellement – peuvent provoquer des revers importants pour les populations les plus défavorisées: de la famine à la migration en passant par les déplacements. Une seule année de sécheresse peut compromettre des années de développement social, en particulier pour les membres vulnérables de la société. La pénurie d'eau à elle seule pourrait coûter à certaines régions jusqu'à 6% de leur PIB d'ici 2050, déclenchant à son tour une migration massive et des conflits liés à la diminution des ressources.

En 2017, la sécheresse a provoqué la pire crise humanitaire depuis la Seconde Guerre mondiale, lorsque 20 millions de personnes en Afrique et au Moyen-Orient étaient sur le point de mourir de faim, d'après l'ONU-OCHA. En 2018, selon le Groupe de haut niveau sur l'eau de l'ONU et la Banque mondiale, 40% de la population mondiale était touchée par la pénurie d'eau, dont 700 millions de personnes qui risquent de migrer à cause de la sécheresse d'ici 2030. Le groupe a appelé à des politiques fondées sur des preuves factuelles et des approches novatrices aux niveaux mondial, national et local afin de rendre la gestion de l'eau plus résiliente aux catastrophes. La Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification contribue à relever ces défis grâce à l'Initiative contre la Sécheresse, qui vise à renforcer la résilience des communautés et des écosystèmes à la sécheresse en élaborant des plans d'action nationaux. L'objectif est de promouvoir un changement de paradigme dans la gestion de la sécheresse – favoriser le passage d'une approche réactive et axée sur la crise à une approche proactive, axée sur les risques et la prévention. La Convention aide plus de 70 pays à élaborer des plans d'action nationaux complets prêts à être activés bien avant la manifestation de la sécheresse. Un deuxième appel à intérêts a été annoncé en mars 2019 pour aider d'autres pays à élaborer leurs plans nationaux de lutte contre le phénomène.

Les états membres de l'UpM qui ont déjà joint l'Initiative sont l'Algérie, l'Égypte, la Jordanie, la Mauritanie, le Maroc et la Tunisie.

Étapes du partenariat CNULCD et UpM sur l'Initiative contre la Sécheresse

UpM

- Déclaration Ministérielle de l'UpM sur l'Environnement et le Changement Climatique 2014
<https://ufmsecretariat.org/union-for-the-mediterranean-ufm-ministerial-meeting-on-environment-and-climate-change/>
- Déclaration Ministérielle de l'UpM sur l'Eau 2017
https://ufmsecretariat.org/wp-content/uploads/2017/04/Ministerial-Declaration-on-Water_Union-for-the-Mediterranean.pdf
- L'UpM a fourni un soutien technique et financier à la mise au point de plans nationaux supplémentaires contre la sécheresse.
- 43 pays membres de l'UpM viennent de confirmer une nouvelle Déclaration Ministérielle de l'UpM sur l'Environnement et les Changements Climatiques pour 2020.

CNULCD

Décision 29 / COP.13

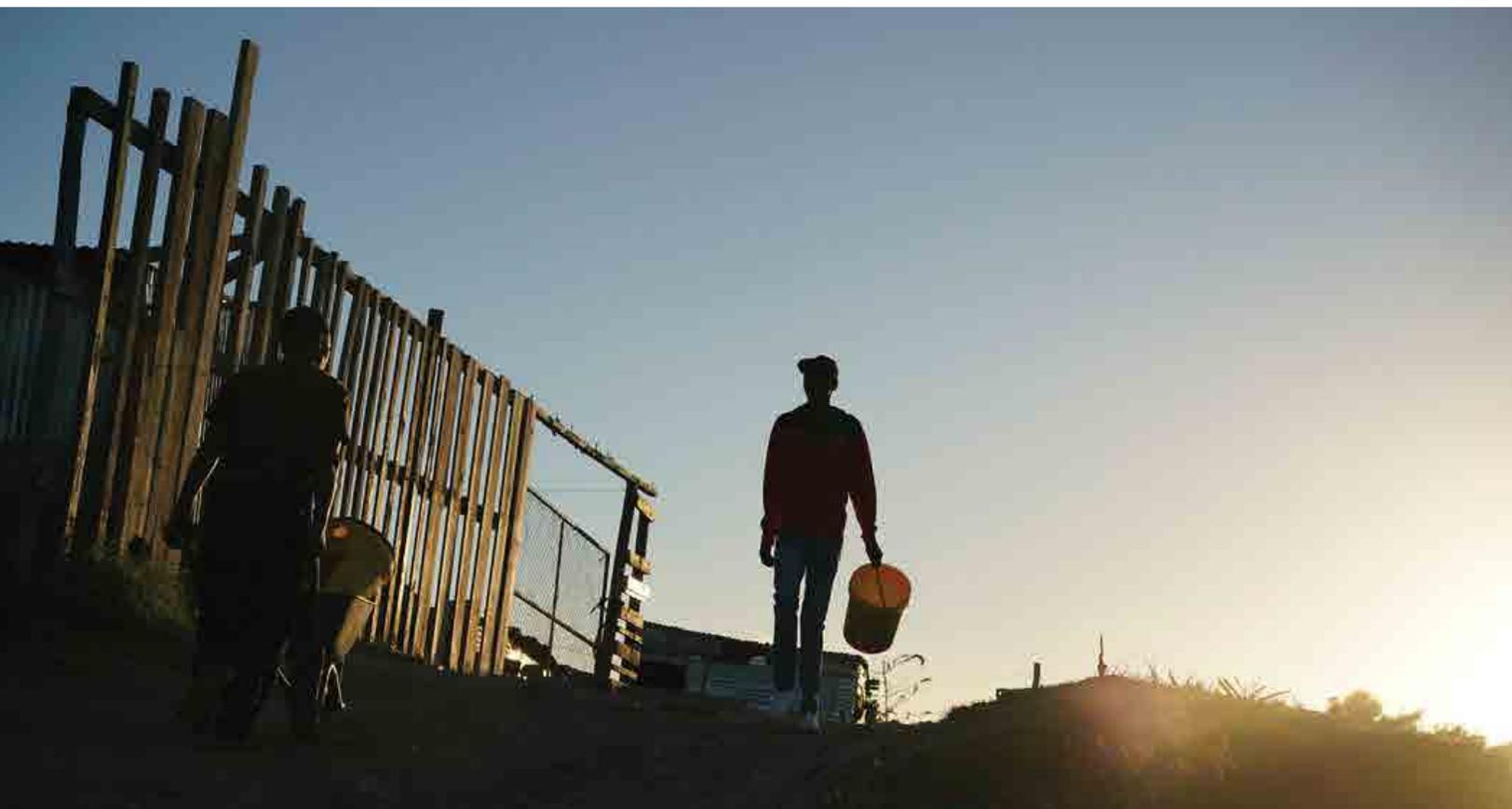
- L'Initiative contre la Sécheresse pour l'exercice biennal 2018-2019 propose des actions concernant:
 - systèmes de préparation à la sécheresse;
 - efforts régionaux visant à réduire la vulnérabilité à la sécheresse et les risques connexes.
- En 2018, la CNULCD a commencé à élaborer des plans nationaux contre la sécheresse dans plus de 40 pays.
- La CNULCD a lancé un deuxième appel à 30 autres pays pour qu'ils rejoignent l'Initiative sur la Sécheresse en mars 2019

Plans Nationaux contre la Sécheresse en Méditerranée

Les directives pour la préparation de plans nationaux de lutte contre la sécheresse ont été fournies aux pays sous la forme du Plan Modèle National contre la Sécheresse⁴, qui comportait 10 étapes et un projet pour la préparation du plan de lutte contre la sécheresse. La première étape et la plus importante a été la création d'un groupe de travail sur le Plan National de Lutte contre la Sécheresse, qui a guidé le processus d'organisation et travail. En outre, le Plan National contre la Sécheresse a été élaboré conformément aux législations politiques et aux stratégies nationales, ainsi qu'aux protocoles et accords internationaux pertinents. Il est donc alignés aux lois de tous les pays qui investissent sur la gestion des risques liés aux catastrophes, ainsi que qu'aux politiques sectorielles auxquelles la gestion de la sécheresse est associée. En quelques mots, les plans nationaux contre la sécheresse rassemblent toutes les politiques nationales relatives à la sécheresse dans un document accessible à toutes les parties prenantes. À l'échelle internationale, les Plans Nationaux contre la Sécheresse sont liés à un certain nombre d'instruments, notamment les suivants: objectifs de développement durable (ODD); Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC); Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CLUNLCD); Cadre d'action de Hyogo (CAH): 2005-2015;

Migration et désertification, dégradation des sols et sécheresse: un lien complexe

Cette étude résulte de la décision des États Parties à la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CNULCD) de produire une étude sur «Le rôle que les mesures prises pour appliquer la Convention peuvent jouer pour lutter contre la désertification, la dégradation des sols et la sécheresse qui provoque la migration» (CNULCD 2017). L'étude a été confiée à l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), qui a travaillé en partenariat avec le Stockholm Environment Institute (SEI) et a bénéficié de cas d'études identifiés grâce à l'assistance technique fournie par le l'Union pour la Méditerranée (UpM) et autres parties prenantes.



Le contenu:

Le sol est l'élément central sur lequel reposent les moyens de subsistance de l'humanité. Notre nourriture, notre énergie et nos emplois sont associés à sa qualité et à son bien-être. La terre reste l'atout le plus fondamental pour la majorité des populations vulnérables vivant dans les pays en développement, leurs moyens de subsistance étant directement liés à l'agriculture. En l'absence de mesures décisives pour protéger et restaurer les ressources foncières vitales, la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse (DDTS) risquent de contribuer de manière disproportionnée à accroître la pauvreté, le chômage et les inégalités; et conduire à la migration forcée de ceux qui sont déjà les plus marginalisés et les plus vulnérables.



- La première partie du rapport passe en revue les preuves existantes concernant les interrelations complexes entre migration et DDTs. L'examen montre les complexités qui sous-tendent les mouvements de population dans le contexte des phénomènes DDTs, en soulignant que leurs impacts spécifiques sur la migration dépendent non seulement de l'exposition géographique des personnes au risque, mais également de leurs vulnérabilités préexistantes.
- La deuxième partie du rapport rassemble des données factuelles provenant du monde entier sur les bonnes pratiques et les enseignements acquis pour lutter contre DDTs en tant que cause directe de migrations; et renforcer le potentiel d'adaptation de la migration à DDTs.
- La troisième partie du rapport porte sur les recommandations politiques visant à éviter, minimiser et traiter les conséquences néfastes de DDTs sur la migration. Ces recommandations s'adressent aux Parties à la Convention et aux autres parties prenantes concernées. Au niveau mondial, il sera essentiel de renforcer la coopération entre les principales organisations intergouvernementales internationales

Enfin, en termes de recherche et de données factuelles, il est nécessaire de renforcer la collecte et la diffusion des connaissances sur les liens entre migration et DDTs, notamment en encourageant l'étude longitudinale et comparative, en promouvant et en facilitant la coproduction multipartite des approches fondées sur les connaissances, en impliquant des chercheurs locaux dans toutes les phases du travail et promouvant un partage accru des connaissances sur les bonnes pratiques

■ Sources:

- 1- <https://www.unccd.int/frequently-asked-questions-faq>
- 2- <https://www.unccd.int/actions/drought-initiative>
- 3- <http://www.medecc.org/main-facts/>
- 4- <https://www.unccd.int/sites/default/files/relevant-links/2018-04/Model%20National%20Drought%20plan.pdf>
- 5- <https://knowledge.unccd.int/publication/addressing-land-degradation-migration-nexus-role-unccd>



Union for the Mediterranean
Union pour la Méditerranée
الإتحاد من أجل المتوسط

25
YEARS



United Nations
Convention to Combat
Desertification